



Commentaires sur les comptes 2017

Compte de fonctionnement

Récapitulation

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	COMPTES 2016	BUDGET 2017	COMPTES 2017		
	SOLDE	SOLDE	CHARGES	REVENUS	SOLDE
1. Administration générale	173'335.20	175'850.00	254'542.35	-69'280.20	185'262.15
2. Travaux publics	49'042.35	47'250.00	150'392.40	-108'413.70	41'978.70
3. Aff. juridiques, police, militaires	1'460.00	1'800.00	3'512.10	-1'674.90	1'837.20
4. Hygiène publique	4'450.00	4'700.00	4'494.00	0.00	4'494.00
5. Instruction, formation, culture	768'523.70	730'350.00	776'247.25	-25'949.00	750'298.25
6. Aide sociale et santé publique	376'334.35	442'030.00	401'346.00	-31'491.55	369'854.45
7. Economie publique	21'789.40	23'250.00	22'564.75	0.00	22'564.75
8. Finances	169'975.36	-41'530.00	255'244.85	-184'852.45	70'392.40
9. Impositions	-1'614'359.75	-1'368'000.00	50'208.90	-1'508'993.50	-1'458'784.60
10. Services communaux	0.00	0.00	634'623.50	-634'623.50	0.00
Totaux			2'553'176.10	2'565'278.80	
RESULTAT	-49'449.39	15'700.00			-12'102.70

1. Autorités, administration générale

Votations-Elections-Commissions communales-Personnel administratif et charges sociales : Tous les postes de ces différentes rubriques correspondent au budget établi.

Conseil communal : Les versements pour les contributions diverses sont supérieures de Fr. 3'750.00 en raison d'allocations spéciales versées à l'US Montfaucon, aux Ateliers protégés et à Patenschaft.

Frais administratifs : Les frais pour le matériel de bureau sont plus élevés en raison de la commande d'enveloppes et de papier à photocopier (+ Fr. 1'000.00). L'ordinateur acheté en 2012 a été remplacé. Sa mise en place avec le transfert des données et un logiciel de sauvegarde ont occasionné des honoraires supplémentaires (+ Fr. 3'200.00). Suite à la fin de la téléphonie classique décidée par Swisscom, il a fallu passer en mode de télécommunication IP. Cette nouvelle installation a été réalisée pour le bureau communal, l'école et la STEP, d'où des frais supplémentaires (Fr. 2'000.00).

Produits des émoluments : Les produits des émoluments sont inférieurs de Fr. 1'000.00 par rapport au budget.

L'excédent de charges du compte « Autorités-Administration générale » se monte à Fr. 185'262.15 contre Fr. 175'850.00 prévu au budget : + Fr. 9'412.15.

Subventions et contributions : La part au financement du Centre de Loisirs s'élève à Fr. 31'087.00. La contribution au Syndicat GLM est de Fr. 5'000.00. La participation communale aux frais d'exploitation des salles paroissiales se monte à Fr. 4'850.00.

Intérêts : Le produit des intérêts provenant des décomptes fiscaux s'élèvent à Fr. 12'592.00. Ceux des comptes épargne sans les services à Fr. 240.00.

Rendement des immeubles : Les recettes provenant de la location du complexe scolaire se sont élevées à Fr. 22'168.00. Le rendement des forêts s'élève à Fr. 18'920.00 alors que le budget prévoyait Fr. 6'800.00.

Prélèvement sur provisions : Un prélèvement de Fr. 65'000.00 a été effectué alors que le budget prévoyait Fr. 200'000.00.

L'excédent de charges du compte « Finances » se monte à Fr. 70'392.40 contre - Fr. 41'530.00 au budget : + Fr. 111'922.40.

9. Impositions

Les impôts ordinaires ont enregistré des rentrées pour Fr. 1'289'450.00 alors que le budget prévoyait Fr. 1'243'700.00 (+ Fr.45'750.00). Cette différence provient d'une part de l'impôt sur le revenu (+ Fr. 9'000.00) et la fortune (+ Fr. 20'000.00), et de l'impôt des SA (+ Fr. 10'900.00).

Les variations positives d'impôts antérieurs se montent à Fr. 95'420.00 contre Fr. 32'000.00 prévues au budget en raison de corrections de taxations pour les années 2014, 2015 et 2016.

Au sujet des partages d'impôts des personnes physiques, des décisions de 2013 font qu'ils accusent une perte de Fr. 2'750.00. Ceux des personnes morales n'occasionnent que Fr. 1'670.00 de revenus suite au départ de la commune d'une société.

Les corrections de taxations négatives des années antérieures accusent une charge totale de Fr. 42'480.00 alors que le budget prévoyait Fr. 25'000.00.

Par contre, les impôts des gains en capital sont légèrement supérieurs au budget.

En 2017, la commune a touché Fr. 53'830.00 du Fonds de péréquation financière contre Fr. 250'428.00 en 2016.

L'excédent de produits du compte « Impositions » se monte à Fr. 1'458'784.60 contre Fr. 1'368'000.00 au budget : + Fr. 90'784.60.

10. Services communaux

Ordures : Le compte « Ordures » accuse un excédent de recettes de Fr. 11'493.30. Ce montant est versé sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service. Ce résultat est dû à des charges moins importantes dans le transport et l'élimination des déchets ménagers et dans l'imputation des charges du personnel. Les revenus des taxes d'ordures et des ventes des sacs à ordures sont légèrement supérieurs aux prévisions.

Service du Feu : Le service du feu boucle avec un excédent de recettes de Fr. 1'408.80. Ce montant est versé sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service et servira à couvrir une partie des déficits futurs.

2. Travaux publics, aménagement

Entretien des routes : Les frais des traitements du personnel sont inférieurs au budget. Les frais d'achat de matériel de signalisation et de matériel divers sont plus élevés. Ceux pour l'entretien des routes sont supérieurs de Fr. 5'500.00 en raison du nettoyage et du traitement des boues des dépotoirs. Les frais du déneigement sont inférieurs de Fr. 4'800.00. Un prélèvement dans le Fonds forestier a été autorisé par le Canton pour l'entretien du chemin des Peignières.

Eclairage public : Suite aux travaux d'assainissement de l'éclairage public dans différentes rues du village, la consommation d'énergie a baissé de 82'770 kWh en 2015 à 56'700 kWh en 2017, soit une baisse de + de 26'000 kWh. La redevance versée par BKW est inférieure de Fr. 2'800.00.

Cadastre : La rubrique « Cadastre » accuse un excédent de recettes de près de Fr. 9'600.00 contre Fr. 7'000.00 au budget.

L'excédent de charges du compte « Travaux publics-Aménagement » se monte à Fr. 41'978.70 contre Fr. 47'250.00 prévu au budget : - Fr. 5'271.30.

3. Police, militaire, défense civile

Pas de commentaires particuliers.

L'excédent de charges du compte « Police-militaire-défense civile » se monte à Fr. 1'837.20 contre Fr. 1'800.00 au budget : + Fr. 37.20.

4. Hygiène publique

Pas de commentaires particuliers.

L'excédent de charges du compte « Hygiène publique » se monte à Fr. 4'494.00 contre Fr. 4'700.00 au budget : - Fr. 206.00.

5. Instruction, formation et culture

Ecole primaire : Le coût des transports scolaires se monte à Fr. 136'700.00 contre Fr. 133'400.00 en 2016 en raison de frais de transport à la classe de soutien à Saignelégier. Les recettes d'écolages pour les enfants de St-Brais fréquentant l'école de Montfaucon sont plus élevées.

Bâtiments et place d'école : Les frais des traitements du personnel sont conformes au budget. La consommation électrique du complexe scolaire se monte à Fr. 6'321.00 et les frais de chauffage à Fr. 8'534.00. En 2017, il a fallu procéder à la révision et à l'entretien de l'éclairage de secours pour Fr. 3'970.00. Le total des frais d'entretien de l'immeuble et des diverses réparations occasionne un dépassement de budget de Fr. 3'470.00.

Ecole secondaire : Les écolages secondaires dépassent le budget de Fr. 11'840.00 en raison de frais scolaires, d'immeubles et financiers supplémentaires pour l'école des Breuleux ainsi pour l'écolage d'un élève en classe de soutien à l'école de Saignelégier.

Ecole enfantine : Le budget de l'école maternelle a été respecté.

Répartition des charges, formation, culture : Les charges totales liées aux frais d'enseignement sont inférieure de Fr. 7'100.00. La subvention pour le stationnement du Bibliobus s'élève à Fr. 5'280.00 suite à une augmentation du tarif de stationnement de Fr. 10.00 de l'heure.

L'excédent de charges du compte « Instruction-formation-culture » se monte à Fr. 750'298.25 contre Fr. 730'350.00 au budget : + Fr. 19'948.25.

6. Aide sociale et santé publique

Aide sociale : Les prestations accordées au titre de l'aide sociale se montent à Fr. 39'660.00, soit Fr. 55'340.00 inférieures au budget prévu en raison de remboursements de prestations et de départ de la commune de quelques bénéficiaires.

Répartition des charges de l'aide sociale : Le décompte des prestations d'aide sociale de l'année 2016 est inférieur de Fr. 11'500.00 par rapport au budget.

Participation communale aux PC et aux caisses maladie : Notre participation aux frais des prestations complémentaires à l'AVS et AI ainsi qu'à la réduction des primes de l'assurance-maladie se monte à Fr. 160'960.00, soit inférieure de Fr. 5'040.00 par rapport au budget.

Office du chômage : La participation aux mesures cantonales en faveur des chômeurs en fin de droit, mesures contre le chômage et alimentation du fonds cantonal pour l'emploi se monte est conforme au budget.

Office du logement : Le versement des subventions pour la création de nouveaux logements s'est élevée à Fr. 6'000.00.

Allocations de naissance : En 2017, 6 allocations de naissance ont été versées.

L'excédent de charges du compte « Aide sociale-santé publique » se monte à Fr. 369'854.45 contre Fr. 442'030.00 au budget : - Fr. 72'175.55.

7. Economie publique

Tourisme : La participation à la répartition des charges liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les transports publics se monte à Fr. 9'515.00, conforme au budget.

Agriculture : Notre participation aux frais de fonctionnement du Centre de déchets carnés s'élève à Fr. 2'425.00.

L'excédent de charges du compte « Economie publique » se monte à Fr. 22'564.75 contre Fr. 23'250.00 au budget : - Fr. 685.25.

8. Finances

Intérêts : Les intérêts des dettes totalisent Fr. 43'366.00 contre Fr. 43'670.00 prévus au budget.

Amortissements, réserves : Les amortissements se montent à Fr. 105'450.00 contre Fr. 104'000.00 prévus au budget.

Pâturages : Le compte des pâturages de Montfaucon présente un excédent de charges de Fr. 3'427.00. Celui des pâturages de Montfaverger, un excédent de recettes de Fr. 5'434.00. Ces montants ont été prélevés, respectivement versés dans les Fonds de réserves.

STEP : Le compte « STEP » accuse un excédent de recettes de Fr. 19'797.20. Cette somme est versée sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service. Les travaux prévus pour la pose d'une pompe dans l'étang d'affinage sont pratiquement terminés. Il reste encore à effectuer la pose de la pompe dans l'étang qui sera effectuée en 2018. Le décompte pour la demande de subvention lié à cette installation sera déposé en 2018. La consommation d'énergie de la STEP est plus élevée d'où une différence de Fr. 1'750.00 par rapport au budget. Les honoraires pour l'étude de l'avant-projet de l'épuration des Sairains prévus en 2016 ont été payés en 2017. La taxe de la Confédération pour l'élimination des micropolluants (Fr. 9.00 par habitant raccordé) se monte à Fr. 3'969.00. La charge des imputations internes du personnel est supérieure de Fr. 14'635.00 ceci en raison de la répartition des heures de travail effectuées par le responsable de la STEP sur les installations. La perception des taxes d'épuration (+ Fr. 4'600.00), celles des émoluments uniques (+ Fr. 25'000.00) et celles des boues d'épuration des privés (+ Fr. 4'500.00) ont permis d'obtenir ce bon résultat alors que le budget prévoyait l'équilibre.

Eaux : Le compte « Eau » accuse un excédent de recettes de Fr. 23'120.85 alors que le budget prévoyait une attribution de Fr. 24'700.00. Ce montant est versé sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service. L'achat d'eau au SEF est supérieur de Fr. 7'126.00 et il est compensé par la fourniture d'eau aux particuliers qui est également supérieur de Fr. 12'200.00. Les frais d'entretien des installations sont supérieurs au budget de Fr. 14'800.00 en raison d'une facture d'une entreprise établie pour des interventions faites en 2016 et 2017. La charge des imputations internes du personnel est inférieure de Fr. 7'290.00 ceci en raison de la répartition des heures de travail effectuées par le fontainier.

Forêts : Le compte « Forêts » présente un excédent de recettes de Fr. 18'922.70. Ce bénéfice est versé en recettes du compte de fonctionnement. Il est dû à des produits de la vente de bois supérieurs aux prévisions ainsi qu'à un prélèvement sur le Fonds de réserve pour financer la révision du Plan de Gestion Forestière.

Comptes des investissements

Les comptes d'investissement présentent des dépenses pour Fr. 60'375.25 et des recettes pour Fr. 31'603.25. L'excédent de dépenses est donc de Fr. 28'772.00 correspondant aux premières étapes de l'installation du système LORNO pour le contrôle du réseau d'eau potable.